

Délibération N° 2020-55

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 23 octobre 2020,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 15 mai 2020

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 15 mai 2020.

La présente délibération est approuvée à la majorité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 17

Dont :

Pour : 16

Ne prend pas part au vote : 1

Fait à Lyon, le 26 octobre 2020

La Présidente de l'Université Lyon 2

Pour la Présidente
Par délégation
La Directrice Générale des Services

Ivène GAZEL

Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.